

Formation des membres du CSE - attributions Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT)

Premier mandat : entreprises ou établissements regroupant moins de 300 salariés

Durée :	5 jours (35h).		
Modalités d'organisation :	Dates de la formation : Horaires de formation : Lieu de la formation :	Cf. convention de formation	Nombre de participants : 1 à 10 Organisation de la formation : en continu
Public visé :	Membres titulaires et suppléants du Comité Social et Economique (CSE) ou de la commission Santé Sécurité et des Conditions de Travail (CSSCT), effectuant leur premier mandat dans les entreprises ou établissements regroupant moins de 300 salariés.		
Prérequis :	-Être titulaire ou suppléant au CSE de l'établissement ou de l'entreprise visé ; -Premier mandat.		
Objectifs :	<p>A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Contribuer à la démarche globale de prévention des risques de l'entreprise ou de l'établissement dont ils dépendent ; ✓ Promouvoir la prévention des risques professionnels en informant les salariés, en participant à l'élaboration du cadre de la formation des salariés à la sécurité et en communiquant en interne sur le rôle et les actions de l'instance en Santé Sécurité au Travail ; ✓ Connaître le contexte réglementaire applicable à leur entreprise ou établissement ; ✓ D'exercer leur droit à l'information et à la consultation en étant informés par le chef d'établissement sur les questions relevant de leur compétence, en recueillant les informations nécessaires à l'exercice de leurs missions et en étant consultés sur tout projet important modifiant les conditions d'hygiène de sécurité et de travail ; ✓ De mobiliser des ressources externes (services de santé au travail, service de prévention de la sécurité sociale, INRS, etc.). 		
Moyens pédagogiques :	Exposés, brochures, exercices, fiches pratiques, études de cas, travail de groupe, débats, visites terrain.		
Intervenant	Formateur compétent en institutions représentatives du personnel. NB : Le CV de l'intervenant est joint au présent programme.		
Conditions d'évaluation :	<p>En cours de formation : Les stagiaires seront amenés à renseigner un livret d'exercice afin de valider, module par module, les acquis de formation.</p> <p>A l'issue de la formation : Un questionnaire à choix multiple est renseigné par les stagiaires en fin de formation afin d'en évaluer les acquis globaux.</p>		
Sanction de la formation :	Une attestation de stage est remise à tout stagiaire ayant suivi avec assiduité l'ensemble de l'action de formation.		
Maintien des connaissances :	5 jours tous les 4 ans de mandat consécutifs ou non		

Retrouvez l'intégralité de notre offre de formation sur :

www.afcprevention.com

PROGRAMME DETAILLE

0. Présentation de la formation 1ere demi-journée – 30 min		
Compétences visées	Contenu de la formation	Modalités d'évaluation des acquis
0. Présentation de la formation	Présentation des stagiaires, du formateur, des règles relatives à la formation, du contenu détaillé de la formation, des compétences visées et des objectifs à atteindre	-
1. Repérer les enjeux en Santé Sécurité au travail (S&ST) 1 ^{ere} demi-journée – 3h		
Compétences visées	Contenu de la formation	Modalités d'évaluation des acquis
1.1. Participer à l'observation de la santé dans l'entreprise	1.1.1. Définition des accidents du travail (AT) et des maladies professionnelles (MP) ; 1.1.2. Statistiques AT/MP et maladie par secteur d'activité ; 1.1.3. Comparaison des indicateurs de santé au travail d'une entreprise donnée par rapport à son secteur d'activité ; 1.1.4. Les indicateurs financiers liés à la santé au travail : tarification, réparation, coûts directs et indirects ; 1.1.5. Les différentes sources formelles et informelles et les informations disponibles en entreprise (Document Unique, bilan social, compte employeur, PV et comptes rendus CSE, BDES, ...).	En cours de formation : Les stagiaires seront amenés à renseigner un livret d'exercice afin de valider, module par module, les acquis de formation. A l'issue de la formation : Un questionnaire à choix multiple est renseigné par les stagiaires en fin de formation afin d'en évaluer les acquis globaux.
1.2. Se référer au cadre réglementaire et normatif qui s'applique à l'entreprise	1.2.1. La hiérarchie des sources du droit et des textes normatifs 1.2.2. Les droits et les obligations de l'employeur et du salarié et en matière de santé sécurité et conditions de travail 1.2.3. Les mécanismes de mise en cause de la responsabilité civile et pénale dans le contexte d'une activité professionnelle	
1. Repérer les enjeux en Santé Sécurité au travail (S&ST) 2 ^{eme} demi-journée – 3h30		
Compétences visées	Contenu de la formation	Modalités d'évaluation des acquis
1.3. Communiquer avec les acteurs de la prévention internes et externes	1.3.1. Les principaux acteurs en S&ST internes et externes à l'entreprise ainsi que leurs missions 1.3.2. Les acteurs du maintien dans l'emploi 1.3.3. L'approche pluridisciplinaire des situations de travail en lien avec ces acteurs	En cours de formation : Les stagiaires seront amenés à renseigner un livret d'exercice afin de valider, module par module, les acquis de formation. A l'issue de la formation : Un questionnaire à choix multiple est renseigné par les stagiaires en fin de formation afin d'en évaluer les acquis
1.4. Identifier la Santé Sécurité au Travail comme un levier de performance de l'entreprise	1.4.1. Les conséquences d'un AT et d'une MP 1.4.2. Les enjeux de la prévention des risques professionnels	

PROGRAMME DETAILLE

		globaux.
--	--	----------

PROGRAMME DETAILLE

2. Intégrer la Santé Sécurité au travail dans l'exercice de ses missions 3 ^{ème} demi-journée – 3h30		
Compétences visées	Contenu de la formation	Modalités d'évaluation des acquis
2.1. Identifier les dangers et les situations de travail dangereuses existantes et potentielles	2.1.1. Les composantes d'une situation de travail ; 2.1.2. Les principales situations dangereuses d'un secteur d'activité (en termes de dangers, risques et dommages) ; 2.1.3. Les conséquences sur la santé physique et mentale ; 2.1.4. L'analyse d'une situation dangereuse et le mécanisme d'apparition du dommage.	En cours de formation : Les stagiaires seront amenés à renseigner un livret d'exercice afin de valider, module par module, les acquis de formation. A l'issue de la formation : Un questionnaire à choix multiple est renseigné par les stagiaires en fin de formation afin d'en évaluer les acquis globaux.
2.2. Evaluer les risques d'accident et d'atteintes à la santé	2.2.1. L'Évaluation du risque (en tenant compte des aspects techniques, humains et organisationnels liés aux conditions d'exposition aux dangers) ; 2.2.2. Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels ; 2.2.3. L'Évaluation des conséquences des situations dangereuses sur la santé physique et mentale.	
2.3. Supprimer et réduire les risques	2.3.1. La hiérarchie des principes généraux de prévention ; 2.3.2. Transposition de ces principes généraux à une situation dangereuse ou accidentelle ; 2.3.3. Elaboration et suivi d'un plan d'actions visant à supprimer ou réduire les risques ; 2.3.4. Orienter l'entreprise vers les acteurs du maintien dans l'emploi.	
2. Intégrer la Santé Sécurité au travail dans l'exercice de ses missions 4 ^{ème} demi-journée – 3h30		
Compétences visées	Contenu de la formation	Modalités d'évaluation des acquis
2.4. Mettre en application l'évaluation et la prévention des risques professionnels	2.4.1. A partir d'observations et de constats faits sur un ou plusieurs postes de travail, analyser, évaluer les risques et proposer des actions tendant à supprimer ou réduire ces risques en accord avec la hiérarchie des principes généraux de la prévention.	Les stagiaires seront évalués quant à leur capacité à identifier les situations dangereuses, à évaluer le risque qui en découle et à proposer des actions pertinentes, tendant à réduire ou supprimer le risque en tenant compte de la hiérarchie des principes généraux de la prévention.

PROGRAMME DETAILLE

2. Intégrer la Santé Sécurité au travail dans l'exercice de ses missions 5 ^{ème} demi-journée – 3h30		
Compétences visées	Contenu de la formation	Modalités d'évaluation des acquis
2.5. L'analyse du fait accidentel	2.5.1. L'intérêt de la démarche 2.5.2. La méthode de l'arbre des causes	<p>En cours de formation : Les stagiaires seront amenés à renseigner un livret d'exercice afin de valider, module par module, les acquis de formation.</p> <p>A l'issue de la formation : Un questionnaire à choix multiple est renseigné par les stagiaires en fin de formation afin d'en évaluer les acquis globaux.</p>
2. Intégrer la Santé Sécurité au travail dans l'exercice de ses missions 6 ^{ème} demi-journée – 3h30		
Compétences visées	Contenu de la formation	Modalités d'évaluation des acquis
2.6. Être capable de mettre en application la démarche d'analyse du fait accidentel	2.6.1. A partir d'un cas réel ou d'une vidéo, les stagiaires sont amenés à mettre en application la démarche d'analyse du fait accidentel : -Recueil des faits, -Structuration des faits par le biais de la méthode de l'arbre des causes, -Proposition, choix et décision quant aux mesures de prévention à mettre en œuvre, -Modalité de suivi de la mise en place et de l'efficacité des mesures de prévention.	En sous-groupes, les stagiaires seront évalués quant à leur capacité à mettre en application la démarche d'analyse du fait accidentel.

PROGRAMME DETAILLE

3. Exercer sa mission de membre 7 ^{ème} demi-journée – 3h30		
Compétences visées	Contenu de la formation	Modalités d'évaluation des acquis
3.1. Connaître les pouvoirs et prérogatives de l'instance représentative du personnel en Santé Sécurité au Travail et de ses membres	3.1.1. Les droits et prérogatives réglementaires de l'instance représentative du personnel en Santé Sécurité au Travail : -Les attributions du CSE, -La composition du CSE, -Les modalités de fonctionnement, -Les moyens alloués au CSE, 3.1.2. Les niveaux de responsabilité des membres de l'instance en matière de prévention ; 3.1.3. Le champ d'intervention de l'instance et la notion de danger grave et imminent.	En cours de formation : Les stagiaires seront amenés à renseigner un livret d'exercice afin de valider, module par module, les acquis de formation. A l'issue de la formation : Un questionnaire à choix multiple est renseigné par les stagiaires en fin de formation afin d'en évaluer les acquis globaux.
3. Exercer sa mission de membre 8 ^{ème} demi-journée – 3h30		
Compétences visées	Contenu de la formation	Modalités d'évaluation des acquis
3.2. Être capable d'adopter un positionnement adéquat	3.2.1. Comprendre le fonctionnement de l'entreprise ; 3.2.2. Être acteur des changements de pratiques sociales dans l'entreprise dans une perspective d'amélioration des conditions de vie au travail ; 3.2.3. Le positionnement du membre de l'instance représentative du personnel en Santé Sécurité au Travail par rapport à la Direction, aux organisations syndicales ; 3.2.4. Se positionner en tant que représentant de l'ensemble des salariés.	En cours de formation : Les stagiaires seront amenés à renseigner un livret d'exercice afin de valider, module par module, les acquis de formation. A l'issue de la formation : Un questionnaire à choix multiple est renseigné par les stagiaires en fin de formation afin d'en évaluer les acquis globaux.

PROGRAMME DETAILLE

3. Exercer sa mission de membre 9 ^{ème} demi-journée – 3h30		
Compétences visées	Contenu de la formation	Modalités d'évaluation des acquis
3.3. Être capable de préparer une réunion de l'instance	<p>3.3.1. Dans le cadre de la préparation d'une réunion du CSE :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Détermination du périmètre de la visite terrain, -Consultation des différents documents et registres à la disposition des membres de la délégation du personnel au CSE (DU, programme annuel de prévention des risques, rapports de vérification, registre de sécurité, FDS, BDES, etc.) -Visite terrain : observations et recueil d'information, des doléances, pistes de travail auprès des salariés, contrôle d'application de la réglementation et des consignes de sécurité au poste, contrôle de la mise en place et de l'efficacité des mesures prévues par le dernier PV ou par le programme annuel de prévention des risques, -Rédaction du compte rendu de la visite terrain, -Détermination des points à porter à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CSE, -Etablissement de l'ordre du jour conjointement entre le secrétaire et le président du CSE, -Convocation de la réunion du CSE : à l'initiative de qui, quand, quels documents annexer, sous quelle forme ? -Etude des pièces communiquées par le président, relatives aux points que ce dernier doit ou souhaite évoquer ou soumettre à consultation lors de la prochaine réunion du CSE. 	Les stagiaires seront évalués quant à leur capacité à structurer leur démarche de préparation de l'ordre du jour de la réunion.
3. Exercer sa mission de membre 10 ^{ème} demi-journée – 2h30		
Compétences visées	Contenu de la formation	Modalités d'évaluation des acquis
3.4. Être capable de prendre part aux débats dans le cadre de la tenue d'une réunion de l'instance en élaborer le PV et en faire la publicité.	<p>3.4.1. Dans une situation de réunion simulée du CSE :</p> <ul style="list-style-type: none"> -exposer des arguments et prendre part aux débats afin de contribuer à la politique globale de prévention des risques de l'entreprise et de défendre les intérêts en matière de santé et sécurité au travail des salariés ; -Etablir le PV de la réunion et adoption ; -Faire la publicité du PV de réunion. 	Les stagiaires seront évalués quant à leur capacité à exposer et argumenter leurs idées dans le cadre d'une réunion du CSE, à rédiger le PV de la réunion et à en faire la publicité.
Validation finale des acquis de la formation 10 ^{ème} demi-journée – 1h		
Compétences visées	Contenu de la formation	Modalités d'évaluation des acquis
S'assurer des acquis des stagiaires	<ul style="list-style-type: none"> -Réponses à un QCM. -Correction du QCM et délivrance des attestations d'assiduité et de validation des acquis. 	QCM de 20 questions sur le contenu global de la formation.